

*ASF préoccupé par la liberté de mouvement dont jouit Jean-Pierre Biyoyo*

Avocats Sans Frontières, qui œuvre pour que la lutte contre l'impunité soit une réalité en RDC, est gravement préoccupée par le fait que Jean-Pierre Karhanga Biyoyo n'a toujours pas été arrêté par les autorités congolaises et se présente aujourd'hui comme Major au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo.

Initiateur du mouvement insurrectionnel dénommé FSP (Front social pour le Progrès), Biyoyo a déserté les rangs de l'armée nationale en 2004 et a commis entre juin 2004 et juillet 2005 de nombreux crimes pour lesquels le Tribunal militaire de Garnison de Bukavu le 17 mars 2006 et la Cour militaire de Bukavu le 12 janvier 2007 l'ont condamné au renvoi de l'armée et à la peine de mort.

Il a ainsi été jugé coupable de désertion à l'étranger en temps de guerre, d'organisation d'un mouvement insurrectionnel, d'enrôlement par l'ennemi et d'enlèvement par ruse et détention illégale en ce qui concernait le recrutement d'enfants-soldats.

Bien que la qualification de crime international n'ait pas été retenue, ce jugement constituait en RDC une des premières jurisprudences importantes dans le cadre de la lutte contre l'impunité des crimes commis par des groupes armés, et notamment quant aux poursuites ouvertes pour crimes d'enrôlement et d'utilisation d'enfants dans les forces armées.

Mais par deux fois, Biyoyo a réussi à s'évader de la prison où il était détenu. Avant de s'autoproclamer Major, il était déjà revenu en février 2007 en tant que lieutenant-colonel à Bukavu, chargé de la mission d'aider à la réintégration d'un groupe de miliciens au sein de l'armée congolaise. Suite à l'indignation provoquée par cette nomination, il avait de nouveau disparu.

Or, ASF tient à rappeler qu'un système judiciaire crédible, qui se voit accorder la confiance des justiciables, doit assurer l'effectivité des jugements. Il est ainsi inquiétant de voir la lutte contre l'impunité être entachée par la liberté de mouvement dont jouit un condamné qui n'a jamais payé sa dette à la société. Cette situation constitue un affront pour toutes les victimes qui ne peuvent vivre en sécurité en sachant que leur bourreau est en liberté et se prévaut d'une haute fonction militaire mais aussi plus globalement pour la restauration de la confiance de la population vis-à-vis du système judiciaire.

**ASF exhorte donc les autorités nationales à tout mettre en œuvre pour procéder à l'arrestation de Jean-Pierre Biyoyo en exécution du jugement rendu à son encontre et à prendre position contre cet état de fait, véritable entrave à la reconstruction d'un Etat de droit en RDC.**

*ASF est une ONG internationale dont le siège principal est situé à Bruxelles (Belgique) Elle a pour mission de contribuer en toute indépendance à la réalisation d'une société juste dans laquelle le droit est au service des groupes les plus vulnérables. Depuis 2002, Avocats ASF a ouvert une mission permanente en RDC qui a mis en place plusieurs programmes ayant pour but de contribuer à l'émergence d'un Etat de droit à travers une justice équitable.*

*ASF réitère son plaidoyer pour l'abolition de la peine de mort en RDC.*

*Kinshasa, Mai 2009.*